

ATELIER 2 B : LES RELATIONS ENTRE L'ONU ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : LE RÔLE DES ONG

La discussion en l'atelier a d'abord porté sur les limites politiques des ONG. Celles-ci font face à certains problèmes qui réduisent la portée de leur action, notamment sur le plan du financement, de l'information, de l'éducation et des moyens d'intervention.

1. Promouvoir la représentation de la société civile

Cette recommandation est issue d'un débat sur le problème de représentation adéquate de la société civile, et le problème plus particulier de la représentation des femmes. Celles-ci, formant 50% de la population et souffrant des conflits à part égale, ne sont pas représentées proportionnellement à la place qu'elles occupent dans la société. Les participants suggèrent, à ce sujet, que des efforts soient entrepris pour que les femmes soient mieux représentées au sein de organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2. Réinvestir les surplus budgétaires canadiens au profit de l'aide internationale

Depuis plusieurs années, d'importantes coupures ont été effectuées dans le domaine de l'aide internationale. L'ACDI a subi jusqu'à maintenant des compressions d'environ 30%, alors que le ministre des finances Paul Martin annonce d'importants surplus budgétaires. Il semble donc urgent de réinvestir en ce domaine, en particuliers dans les secteurs qui ont fait les frais des réductions des dernières années.

3. Travailler sur la sensibilisation et la médiatisation

Le financement des ONG provient en partie du gouvernement, mais aussi du domaine privé. Le peu d'information sur certaines situations d'urgence peut expliquer le plafonnement du financement privé. Il semble donc primordial d'investir, en premier lieu, dans les mesures de sensibilisation propre à attirer l'attention du secteur privé et, éventuellement, obtenir un appui plus substantiel.